

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 397

présenté par
M. Jacob, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques
et M. Dionis du Séjour

ARTICLE 44

À l'alinéa 4, supprimer le mot :

« progressivement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet de supprimer un terme flou juridiquement.